Bureau du 27 octobre 2020

Membres présents : MM. Jean-Christophe BRUNET. Serge BOURGEOIS. Nicolas COPERTINO. Laurent HURST. Johny MENANTEAU. Nicolas MILLET. Patrick MOREAU. Jean Pierre SORIGNET.

Invitée : Mme Pierrette BARROT.

Membre présent et invité par Mme Pierrette BARROT : M. Yohann TEXIER.

Les membres étudient la réserve technique suivante :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courriel.
Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de coupes et challenges (Art.30, paragraphe 3 des règlements généraux de la ligue).

ÉTUDE DE LA RÉSERVE N° 2 RT 2510-20

Match n°22624160 - Match de Seniors Départemental 2 Poule A

FC ATLANTIQUE 1 / ST ROGATIEN FC 1 du 25/10/2020

Score final : 4-3
Score au moment du dépôt de la réserve : 4-2
Arbitre officiel de la rencontre : M. THIAM Abou
Arbitre assistant 1 officiel : M. SUIRE Dimitri.
Arbitre assistant 2 officiel : M. GREVIN Benjamin.
Délégué officiel : M. CHARAMON Marc.

Réserve déposée à la 60ème minute par le capitaine de l'équipe de ST ROGATIEN, monsieur PICORON Denis.

Après lecture des pièces versées au dossier (feuille de match, courriel de l'équipe de ST ROGATIEN, rapport du délégué, rapport du capitaine, rapport de l'arbitre) les membres de la commission départementale d'arbitrage (CDA) jugeant en première instance,

Considérant que cette réserve concerne une question de fait.

Considérant que la réserve a été confirmée par le club plaignant dans les 48 heures (jours ouvrables) comme le stipule l'article 186, paragraphe 1 des Règlements Généraux.

En conséquence, la CDA déclare la réserve recevable en la forme mais irrecevable sur le fond (question de fait). Elle rappelle à l'arbitre que le dépôt d'une réserve technique doit se faire également en présence du capitaine adverse et rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge. Elle transmet le dossier à la commission départementale des championnats, coupes et challenges pour suite à donner.

Début de réunion : 19h30.

0. Approbation du procès-verbal n°5 du 22 septembre 2020.

Laurent Hurst précise que le nom de Serge BOURGOIS a été incorrectement orthographié au point 4 concernant le nom des référents pour les tests physiques. Il faut lire BOURGEOIS et non pas BOOURGEOIS.
Le correctif étant apporté, le procès-verbal est adopté par l'ensemble des membres présents.

1. Point sur les effectifs (renouvellements, arrêts, mutations, année sabbatique).

Situation au 22 septembre 2020.
150 arbitres désignables à cette date.
2 fédéraux dont 1 candidat fédéral.
26 régionaux.
122 départementaux répartis de la façon suivante :
13 arbitres D1 dont 1 en année sabbatique.
20 arbitres D2.
40 arbitres D3.
6 arbitres DA1.
10 arbitres DA2.
17 arbitres féminines de district DF.
2 arbitres stagiaires DST
14 jeunes et très jeunes arbitres JAD.

2. Compte rendu sur les 2 réunions décentralisées du 2 et 16 octobre 2020.

Les listes de présences des centres de SAINTES et de CLÉRAC ont été données au secrétaire. Il manque à l'appel celle du secteur de LA ROCHELLE. Le taux de participation pour les deux centres est satisfaisant. L'envoi des documents pour les excusés a été effectué par voie postale.

3. Compte rendu de l'examen stagiaire F.I.A. du 24 octobre 2020.

Le très jeune candidat convoqué, a réussi avec brio son examen. Il sera prochainement désigné et accompagné sur des matchs du championnat U12-U13.

4. Finalisation du test théorique du 31 octobre 2020.

Les membres du bureau décident de reporter à une date ultérieure, la réalisation des tests théoriques initialement prévus le samedi 31 octobre en raison de la crise sanitaire actuelle. Les protocoles étant trop difficiles à mettre en place. Les arbitres seront informés de cette annulation via leur compte F.F.F. et leurs messageries personnelles par le secrétariat du district.

5. Préparation des rattrapages des tests physiques et théoriques du 15 novembre 2020.

Ils sont maintenus sous réserve des informations gouvernementales et les modalités d'organisations seront présentées lors de la réunion plénière du mardi 3 novembre 2020.

6. Courriers.

Reçu de la commission de discipline l'extrait du PV n°5 du 15 octobre, match n°50939.1 du 27 septembre, pris connaissance.
Match 50816.1 du 11 octobre 2020, pris connaissance. À la demande de la commission, un arbitre sera désigné lors du match retour.

Reçu de la commission de discipline l'extrait du PV n°6 du 22 octobre, match n°50151.1 du 20 septembre, pris connaissance.

De M. Abou THIAM du 13 octobre 2020, pris connaissance. Le courriel a été transmis en copie à la commission régionale d'arbitrage.

Déconvocation tardive après publication des désignations de M. licence n°1182416688, le courriel est transmis au comité directeur pour suite à donner (article 12 du règlement intérieur de la CDA).

7. Questions diverses.

Nicolas MILLET nous fait part de la nomination au titre d'arbitre R3 de Steevens BERTHONNEAU, Yohan LEBAS, Mathias SANCHEZ et Quentin RIVASSEAU qui termine major de la promotion. Les membres du bureau adressent leurs plus sincères félicitations.
Il nous informe également qu'il reste à la commission la charge de réaliser les tests physiques régionaux des jeunes arbitres de ligue.
Il attend également les résultats de nos candidats à l'examen théorique régional qui s'est déroulé le samedi 24 octobre.

Jean Pierre SORIGNET nous fait part du bilan des modifications de dernières minutes. À noter, sa rapide faculté d'adaptation dans cette tâche. Les membres du bureau s'en félicitent.

Nicolas COPERTINO prend ses marques avec les désignations des jeunes arbitres dont il a la charge et il nous fait part du souhait pour deux d'entre eux âgés respectivement de 20 ans, d'arbitrer en Senior.

Laurent HURST nous fait part de la présence de 6 mineurs (dont 4 jeunes filles) au stage FIA de BOYARDVILLE.

Pierrette BARROT nous informe des dernières avancées sur la situation sanitaire.

La séance est levée à 22h30.

Nicolas MILLET

Le président de la CDA

Jean Christophe BRUNET

Le secrétaire de la CDA